

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le

1 7 JUIN 2011

## **ARRETE**

portant autorisation d'occupation du domaine public et fermeture du parc du château à l'occasion du festival du château

N° Départ : 571/2011/**75**/PM/AM

Le maire de Solliès-Pont,

Officier de la Légion d'honneur,

Officier de l'Ordre national du Mérite.

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-6 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** R. 26-1, R. 27, R. 36, R. 44 et R. 227 du Code de la route,

**Vu** la demande effectuée par la société de production du festival du château,

Considérant

l'importance de la manifestation organisée par la société Sud Concert à

l'occasion du festival du château,

Considérant

1.

qu'il convient donc d'interdire l'accès au parc du château au public durant la durée de préparation du festival et son déroulement ainsi que pour le

démontage,

## arrête

Article 1: Le parc du château sera fermé au public à compter du mercredi 6 juillet 2011 à

20 heures jusqu'au vendredi 22 juillet 2010 à 18 heures.

Article 2: Un accès sera laissé libre pour que le public puisse se rendre au syndicat

d'initiative.

Article 3: Le domaine public sera occupé à cette occasion par la société Sud Concert

organisatrice du festival du château.

Article 4:

Le présent arrêté sera affiché sur les différentes entrées du parc du château à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Article 5:

Tout contrevenant sera verbalisé par les services de police municipale par une infraction de 1<sup>ère</sup> catégorie.

Article 6:

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur général des services de la ville de SOLLIES PONT
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 7:

Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau
- Monsieur le directeur de la société Sud Concert

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Maire de Solliès-Pont

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

 $\triangle V$ .

COLLIES. POR